

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 30 (1972)
Heft: 4

Artikel: Le système des banques en Suisse et leur structure
Autor: Golay, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-136925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le système des banques en Suisse et leur structure

Jean Golay

professeur à l'Université de Lausanne

INTRODUCTION

Un peu d'histoire

Fille du commerce et de l'industrie, la banque est devenue l'indispensable intermédiaire entre l'épargnant et la production, plus particulièrement lorsque les seuls fonds propres des entreprises furent insuffisants pour assurer à ces dernières les capitaux nécessaires à leur développement afin de pouvoir répondre à une demande toujours plus étendue et exigeante.

Sans doute, si haut que l'on remonte dans l'histoire de la banque, on trouve des changeurs, des trafiquants de monnaie et de lettres de change, mais c'est bien le commerce, soit l'échange de biens, qui est à l'origine de ces institutions qui se sont répandues, multipliées, transformées, pour être capables de satisfaire une clientèle qui a évolué avec le temps. La banque s'est implantée là où les échanges existaient, puis là où l'industrie, artisanale à ses débuts, a trouvé les conditions favorables pour s'installer, s'agrandir, et finalement pour créer autour d'elle une communauté humaine dont l'existence même est si étroitement liée à son sort que l'usine et les personnes qui lui sont rattachées pour en assurer les objectifs s'identifient du point de vue économique pour former un tout.

Considéré sous l'angle de l'histoire, notre pays a accusé un grand retard, par rapport au reste de l'Europe occidentale, dans la création et le développement initial des banques. Alors que les Italiens disposaient déjà aux xv^e et xvi^e siècles d'un système bancaire fort bien organisé et d'une réelle efficacité, il a fallu attendre l'année 1741 pour voir se créer la banque Wegelin & Cie, à Saint-Gall, alors que la banque Leu, aujourd'hui Banque Leu SA, fut fondée à Zurich en 1755.

Mais alors, faudrait-il en conclure que notre économie était inexistante avant la seconde moitié du xviii^e siècle ? Certes pas, mais il y a lieu de remarquer que les maisons de commerce dont l'activité dépassait les frontières de notre pays pratiquaient, parallèlement à leurs opérations commerciales, le commerce de l'argent.

Plusieurs d'entre elles ne tardèrent pas à porter un intérêt tout particulier à l'aspect bancaire de leurs opérations et, avec le temps, se mirent au service d'autres entreprises qui ne disposaient pas des mêmes relations financières et internationales ¹.

¹ La maison Muret, entreprise en graines, épices, café, qui tenait enseigne à Morges depuis le xviii^e siècle, s'était peu à peu transformée en banque grâce à ses nombreuses relations avec l'étranger, qu'elle avait acquises par ses opérations au niveau du commerce international, spécialement à Hambourg et à Brême.

En outre, certaines banques étrangères avaient étendu leur champ d'activité au-delà des frontières politiques de leur pays respectif et s'étaient acquises une clientèle suisse appréciable.

Cela explique, sinon justifie, le retard déjà signalé de la création de véritables banques en Suisse et d'un système bancaire bien organisé, comprenant l'ensemble des banques suisses.

Ainsi, en dépit des apparences actuelles, il serait erroné de penser que la banque suisse a une longue tradition derrière elle et qu'elle peut s'appuyer sur une expérience très ancienne. Ce n'est qu'au cours du XIX^e siècle qu'elle a pris de l'importance et singulièrement durant la deuxième moitié du siècle. Jusqu'alors, mis à part la Banque Leu & Cie, nous ne connaissons que deux types de banques: celles qui s'étaient spécialisées dans la gestion de fortunes et dont les deux principaux centres étaient Genève et Bâle et les caisses d'épargne, créées déjà et surtout au début du siècle. Si les banques appelées à pratiquer la gestion de fortunes ainsi que toutes les opérations qui en relèvent avaient un caractère strictement financier, voire spéculatif, et s'inspiraient d'un mobile économique en fixant leur objectif, les caisses d'épargne et de prévoyance se proposaient plutôt un but social, puisqu'elles furent surtout fondées en faveur de gens de petite condition qui, seuls à l'origine, étaient autorisés à y effectuer des dépôts. Créées par des hommes dévoués au bien public, elles devaient permettre « aux petits propriétaires agriculteurs, aux vigneron, aux artistes, aux artisans, aux ouvriers et aux domestiques de déposer petit à petit leurs économies, ce qui devait leur assurer une ressource pour la vieillesse et pour les temps malheureux ». Ces capitaux étaient le plus souvent placés en hypothèques ou en billets « avec d'excellentes cautions »¹.

Par la suite, les banques cantonales apparurent et d'emblée jouèrent un rôle important du fait de leur caractère d'instituts bancaires publics destinés à faciliter le crédit ainsi que les opérations de paiement de leurs clients.

A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle et jusqu'à nos jours, l'importance grandissante des moyens de transport, le développement de l'industrie, du commerce, du tourisme ont accru les besoins en capitaux techniques des entreprises aux dimensions toujours plus grandes; les banques locales n'ont plus été à même de répondre à toutes les demandes de fonds qui leur parvenaient. Quant aux banques cantonales, elles n'étaient pas toujours équipées pour cela, ni assez puissantes financièrement; enfin, elles n'étaient pas destinées statutairement à participer à des opérations internationales. C'est dès ce moment que se situe une nouvelle phase dans l'histoire des banques suisses: nous assistons à la création des banques d'affaires qui devaient prendre par la suite le caractère de banques commerciales ou de grandes banques. L'évolution de celles-ci est étroitement liée à l'expansion de notre économie; elle reflète les hauts et les bas de la conjoncture suisse, devenue de plus en plus dépendante de circonstances et d'événements politiques et sociaux dont les centres de gravité éloignés de notre pays n'en exerçaient pas moins leurs effets jusque chez nous. Les deux guerres mondiales, et plus particulièrement les années 30, marquèrent profondément l'évolution de nos grandes banques.

Rappelons que les banques commerciales ayant atteint « leur majorité » au début du siècle s'émancipèrent rapidement. Tout en s'efforçant de répondre aux besoins de l'industrie et du commerce de notre pays, elles s'intéressèrent à des opérations avec l'étranger, qui n'étaient pas toujours la conséquence naturelle des services qu'elles rendaient à nos entreprises. Il est vrai qu'après la première guerre mondiale, leur expansion releva également

¹ Cf. JEAN GOLAY, *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise 1803-1953*, article intitulé: « Le commerce et la banque », p. 151 et suivantes.

des nombreuses sollicitations dont elles étaient l'objet de la part d'une clientèle venant de l'extérieur, pressée de mettre à l'abri ses capitaux, face aux conséquences de troubles monétaires, politiques, sociaux qui secouaient et mettaient en danger les économies de nombreux pays.

L'importance accrue des banques suisses au cours du XX^e siècle est suggestive et pleine d'enseignements. Quoique l'augmentation du total des bilans ne soit pas le seul critère à retenir, il n'en est pas moins significatif.

Voici quelques données en milliards de francs¹:

Années :	Total des bilans									
	1906	1913	1919	1930	1938	1940	1950	1960	1970	1971
Banques cantonales	1,7	2,9	3,9	6,1	8,1	7,9	10,5	19,9	47,6	52,8
Grandes banques	1,5	2,5	4,7	8,7	4,5	4,4	8	17,5	94,4	114,4
Banques locales	1	1,2	1,5	2,5	3,7	3,5	5	9,8	20,1	
Banques locales y compris les caisses d'épargne								13,4	27,3	29,3

Ces chiffres appellent diverses remarques. Tout d'abord la régularité de l'évolution des banques cantonales et des banques locales et moyennes qui reflètent leur développement harmonieux; elles ont à peine été influencées par les grands bouleversements qui ont secoué plus particulièrement les économies des pays en guerre. Du reste, exerçant leur activité spécialement à l'intérieur du pays, elles ne devaient que peu les ressentir. Elles ont fait preuve de stabilité, de constance: c'est l'image même de la sécurité. Au contraire, les grandes banques ont été durement touchées par les conséquences de la crise des années trente, leur vulnérabilité à l'époque s'est traduite par une chute impressionnante du total de leurs bilans; en revanche, elles ont bénéficié d'une expansion réjouissante de 1940 à 1950, puis d'une progression exceptionnelle durant la dernière décennie. A fin 1971, l'ensemble de leurs bilans atteint le montant de 114,4 milliards, soit le 50 % du total général de 230 milliards environ pour toutes les banques. Jusqu'en 1925, les bilans de nos banques commerciales furent, au cours des années, un peu plus ou un peu moins élevés que ceux des banques cantonales; ensuite, ils prirent une sérieuse avance due à la prospérité des années 1925 à 1930, pour se dégrader considérablement à la suite de la plus grave crise bancaire qu'ait connue l'Europe dès 1931, consécutive à la défaillance des systèmes bancaires autrichien et allemand. Plusieurs de nos grands établissements s'étaient audacieusement engagés à l'étranger et ne purent pas tous résister à la crise; l'un disparut en 1934 et deux autres, trop affaiblis par les pertes subies, furent finalement repris par la Société de Banque Suisse d'une part et par l'Union de Banques Suisses d'autre part, en 1945. La deuxième guerre mondiale leur avait été fatale, incomplètement remis qu'ils étaient de leur assainissement antérieur, à la veille des hostilités de 1939.

Si, aujourd'hui, les responsables des grandes banques se réjouissent de cette expansion, et même s'en flattent, elle ne présente pas que des avantages, tant s'en faut. L'équilibre que représentait notre système bancaire jusqu'en 1960 se trouve profondément modifié du fait

¹ Source: « Das Schweizerische Bankwesen ». Toutes les statistiques et les chiffres qui figurent dans cette étude sont puisés dans ces publications de la Banque Nationale Suisse, années 1907 à 1971.

de la puissance toujours plus grande des banques commerciales. Rien ne s'oppose économiquement à leur pouvoir. Comme leurs opérations sont proportionnellement de plus en plus orientées vers l'étranger, leur intérêt particulier pourrait, dans certains cas, aller à l'encontre de l'intérêt général. Leur puissance n'est plus à la mesure de notre économie; or, elles la doivent essentiellement à la stabilité du franc suisse — qui n'est plus hélas sans défaillance — à la stabilité politique de nos institutions, à l'équilibre social qui existe entre les diverses classes de la population; voilà pour les causes extérieures. Quant aux facteurs positifs relevant des banques elles-mêmes, il y a naturellement la largeur de vue des directeurs généraux, leur honnêteté que l'on retrouve à tous les échelons du personnel, *les qualités techniques de leur direction*, en un mot la formation professionnelle des hommes qui ont la responsabilité de l'activité des banques. Ces qualités se retrouvent du reste dans la quasi-totalité des banques suisses. Mais il ne faudrait pas que, par leur intervention directe ou indirecte, elles puissent entraver, voire neutraliser la politique de la Banque Nationale Suisse ou les décisions des autorités fédérales dictées par des circonstances exceptionnelles relevant de la conjoncture ou par des risques inflationnistes.

Banques universelles

Avant de présenter le système bancaire suisse et sa structure, il est nécessaire, pour ne pas y revenir plus loin et pour mieux saisir les causes de cette structure, de porter l'accent sur le caractère universel de nos banques, par opposition aux banques spécialisées. On distingue en effet d'une part le principe de l'universalité ou des « banques à tout faire » et d'autre part le principe de la spécialisation. Considérée dans cette optique, la banque suisse a, depuis toujours, opté pour le premier de ces deux principes. En ce sens, elle a imité la banque allemande, qui, pour favoriser le développement de son industrie, comprit très rapidement qu'elle devait constamment s'adapter aux besoins de son économie, être un intermédiaire efficace entre la production et l'exportation. Or, nous l'avons relevé, déjà au XIX^e siècle, la banque suisse trouve des appuis chez notre grand voisin du nord, qui s'intéresse à la création de divers instituts bancaires de notre pays. Dès lors, rien de surprenant que nos banques — spécialement les banques dites commerciales — aient pris modèle sur celles de l'Allemagne¹, d'autant plus que plusieurs entreprises industrielles et commerciales suisses avaient acquis une dimension internationale. Toutefois, c'est plus particulièrement depuis la fin de la première guerre mondiale que cette évolution vers la banque universelle s'est généralisée, et l'on voit aujourd'hui des banques moyennes et les plus importantes des banques cantonales pratiquer, à côté du traditionnel prêt hypothécaire, le prêt commercial et industriel à moyen terme, voire à plus ou moins long terme, tandis que les grandes banques se sont mises à pratiquer aussi le crédit hypothécaire et à recourir à l'épargne traditionnelle. Seuls les crédits fonciers et les caisses Raiffeisen font exception.

Il est probable que notre fédéralisme politique, qui est à l'origine, entre autres, de la multiplicité des banques cantonales, en soit indirectement la cause. Puisque leurs statuts limitent en principe leur champ d'activité aux frontières cantonales, elles ont éprouvé le besoin d'étendre leurs opérations à tous les secteurs économiques et à tous les systèmes de crédits et de prêts, d'autant plus qu'elles sont une institution représentative des pouvoirs publics, bénéficiant souvent de la garantie de l'Etat pour leurs engagements en faveur des dépôts sur carnets d'épargne.

¹ Le Crédit Mobilier de France, créé en 1852, à Paris, servit aussi de modèle à nos banques commerciales.

NOTRE SYSTÈME BANCAIRE

Remarques générales

Le service d'études économiques et de statistique de la Banque Nationale Suisse distinguait jusqu'en 1970, dans sa publication annuelle: «*Das schweizerische Bankwesen*», six catégories de banques, soit en premier lieu les banques cantonales, puis les grandes banques, les banques locales, subdivisées en banques de crédit foncier d'une part et en autres banques locales d'autre part, les caisses d'épargne, les caisses de crédit mutuel, avec un régime spécial pour l'Union suisse des caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), et les autres banques ¹.

Dans la liste des instituts compris dans cette statistique, il y a lieu d'ajouter bien sûr la Banque Nationale Suisse, les deux centrales de lettres de gage et la Caisse centrale des caisses de crédit mutuel.

Jusqu'en 1934, au niveau fédéral, les banques n'étaient soumises qu'aux dispositions du code des obligations; elles pouvaient être créées sans restriction aucune; certaines d'entre elles étaient toutefois astreintes à un contrôle organisé par différents groupes de banques. Ainsi en était-il des banques bernoises, et plus tard des banques régionales. Il y a lieu d'ajouter que quelques cantons avaient légiféré à propos des caisses d'épargne.

Cependant, bien avant 1934, divers milieux avaient souhaité, et même réclamé, une législation spéciale sur les banques. L'importance croissante de celles-ci, le besoin de protéger de plus en plus l'épargnant et les difficultés rencontrées dans ce secteur par un certain nombre d'instituts financiers, dont les uns durent fermer leurs guichets, justifiaient pleinement cette demande qui aboutit à la mise en vigueur de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 qui, tout récemment, a été partiellement révisée. Elle pose «*des principes d'une sage organisation interne, précisant les compétences et les responsabilités des différents organes*». L'application de cette loi est l'objet d'un contrôle exercé par la Commission fédérale des banques.

Les grandes banques ²

On saisit aisément les raisons qui ont engagé la Banque Nationale Suisse à maintenir le groupe des grandes banques sous sa forme traditionnelle, soit le Crédit Suisse, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses, la Banque Populaire Suisse et la Banque Leu SA. Nous l'avons vu, la Banque Leu & Cie est de loin la plus ancienne des grandes banques commerciales suisses, mais elle ne s'est pas développée comme les autres; il en est de même de la Banque Populaire Suisse; la première a traversé diverses crises et a subi plusieurs assainissements qui l'ont entravée dans son expansion. Pour sa part, la Banque Populaire Suisse a eu besoin de l'appui financier de la Confédération quand, à la suite de la crise de 1930 à 1936, elle a enregistré des pertes importantes. D'autre part, l'une et l'autre se sont toujours fortement intéressées aux opérations hypothécaires en Suisse; le développement de celles-ci a été relativement lent et explique, par voie de conséquence, l'accroissement beaucoup moins rapide du volume d'affaires de ces deux instituts, comparé à celui des trois

¹ Dans sa dernière publication *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1971*, parue en novembre 1972, la Banque Nationale Suisse groupe sous une même et seule rubrique, intitulée «*Banques régionales et caisses d'épargne*», les banques locales et les caisses d'épargne qui, jusqu'en 1970, étaient indiquées séparément. La distinction entre banques locales et caisses d'épargne est souvent trop malaisée à établir.

² C'est volontairement que l'ordre de la statistique de la Banque Nationale n'est pas respecté dans ces commentaires. Il nous a paru plus logique de débiter par les grandes banques.

autres grandes banques. C'est donc pour des raisons historiques que la Banque Leu SA et la Banque Populaire Suisse continuent à faire partie de ce groupement des banques commerciales. Le total de leurs bilans n'est pas le critère qui a été retenu pour les insérer dans ce groupe. Jamais la Banque Leu n'a été comparable, dans le rythme de son activité, aux quatre autres établissements, pas plus qu'elle ne l'était avant la crise des années trente, lorsque ce groupe comprenait également le Comptoir d'Escompte de Genève, la Banque Fédérale et la Banque Commerciale de Bâle.

Les banques cantonales

Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux banques cantonales. Leur volume et leur dynamisme sont fonction de deux facteurs: d'une part de l'évolution économique des cantons dont elles relèvent et d'autre part de la personnalité de leurs directeurs généraux.

On pourrait ainsi diviser en deux groupes les banques cantonales; le premier comprendrait en tête celle de Zurich, dont le total du bilan dépasse 9 ½ milliards de francs à fin 1971, puis celles de Berne (3,9 milliards), du canton de Vaud (3 milliards), Saint-Gall, Bâle, Lucerne et Thurgovie, pour ne prendre que les plus importantes de ce premier groupe. Cette classification appelle toutefois une remarque. Dans le canton de Vaud, parallèlement à la Banque Cantonale Vaudoise, il y a le Crédit Foncier Vaudois, avec un total de bilan de 3426 millions; ajouté à celui de la BCV, nous arrivons à un total de 6454 millions. A Berne, à part la Banque Cantonale, il y a la Caisse Hypothécaire du Canton de Berne avec un total de bilan de 2,6 milliards de francs, soit au total 6,5 milliards. Quant à Bâle, si l'on groupe les banques cantonales des deux demi-cantons, nous obtenons un montant de 5042 millions de francs. Le deuxième groupe comprend les autres banques cantonales, parmi lesquelles on rencontre une grande diversité, tant par leur importance en chiffres absolus des bilans que par leurs opérations qui, dans certains cas, les identifient à de petites et moyennes banques locales et caisses d'épargne, alors que les plus grandes ont une activité qui rappelle singulièrement celle des banques commerciales, à côté de leurs opérations hypothécaires.

Les banques régionales et caisses d'épargne

Ce type d'établissements prit un rapide développement dès le milieu du XIX^e siècle, pour devenir l'un des bastions de notre système bancaire, parallèlement aux banques cantonales. Avec l'évolution de notre économie, dans laquelle l'artisanat, l'industrie moyenne et le commerce devaient prendre une place de plus en plus large, il était indispensable que des établissements financiers se créent pour répondre aux besoins toujours plus étendus de ces différents secteurs d'activité.

Ce qui caractérise ces banques, c'est leur diversité, tant au point de vue du volume de leurs affaires et du total de leurs bilans, que de leurs opérations, suivant qu'elles ont conservé leur structure du début ou, au contraire, qu'elles ont nettement pris le caractère de banques commerciales, de financement de l'industrie et du commerce, ramené, il va de soi, à des limites géographiques qui sont le plus souvent locales ou cantonales, lorsqu'elles ne dépassent pas ces limites. Le dynamisme de certains de ces établissements, comparé à l'immobilisme d'autres instituts de crédit, est frappant, de sorte qu'un classement systématique serait malaisé à établir. Telle caisse d'épargne a pris, avec les années, un développement exceptionnel, telle autre est restée la banque qui s'est contentée de récolter l'épargne de la région dans laquelle elle exerce modestement son activité. Sans doute ont-elles les unes et les autres, à l'origine,

cherché à répondre aux besoins des entreprises de la région, limitant le cercle de leurs opérations à recevoir l'épargne et à la placer, surtout en prêts hypothécaires; mais l'exemple des grandes banques et de certaines banques cantonales a incité plusieurs banques locales à élargir peu à peu leur champ d'activité, économiquement et géographiquement parlant.

Le phénomène de la concentration n'a pas épargné ce groupe de banques, bien au contraire. Les plus petites, dont la rentabilité était devenue insuffisante, ou celles qui s'étaient laissées entraîner dans des opérations qui n'étaient plus à la mesure de leur potentiel ont été absorbées non seulement par les grandes banques et, dans quelques cas, par les banques cantonales, mais par les plus puissantes et dynamiques des banques locales qui ont ainsi participé, elles aussi, à ce mouvement; il faut s'en réjouir, car l'affaiblissement de ce secteur bancaire serait hautement regrettable et préjudiciable à notre économie tout entière.

Les caisses de crédit mutuel

Elles sont apparues en Suisse au début du siècle et occupent une place à part dans notre système bancaire. On les appelait à l'origine « Caisses Raiffeisen », en mémoire de leur fondateur, Friedrich Wilhelm Raiffeisen, qui créa en 1864 la première caisse en Rhénanie, pour venir en aide aux paysans obérés, exploités qu'ils étaient par des usuriers.

Ces caisses, qui ont conservé un caractère très local, sont destinées à récolter l'épargne de la localité — ou d'un territoire très limité — où chacune d'elle exerce son activité, pour être prêtée aux meilleures conditions possibles à des personnes ou à de petites et moyennes entreprises de l'endroit. Il s'agit ainsi de caisses d'épargne et de prêts, œuvrant dans les limites d'un étroit réseau.

Il existe actuellement en Suisse deux centrales. La plus importante, datant de 1902, a son siège à Saint-Gall, l'autre, beaucoup plus modeste, à Bassins/VD (1925). A fin 1971, la Fédération des caisses de prêts suisses (système Raiffeisen) groupait 1148 caisses, avec un total de bilan pour l'ensemble de ces coopératives de 5,4 milliards de francs, alors que la Fédération vaudoise des caisses de crédit mutuel comprenait 16 caisses affiliées et un total de bilan de 49,98 millions de francs, soit en tout pour les 1164 caisses le montant de Fr. 5.445.523.000.—.

Comparés aux 230 milliards de francs de toutes les banques retenues par la statistique de la Banque Nationale Suisse, ces 5 1/2 milliards représentent 2,4 %. C'est très peu, mais l'importance sociale de ces caisses dépasse très largement ce rapport numérique. Sans doute, considérées quantitativement, elles ne font pas le poids. Quant à leur capital nominal, ce sont les règles du CO qui sont valables. L'article 3, alinéa 2, lettre b, de la loi sur les banques ne concerne que les établissements constitués sous la forme de sociétés anonymes pour lesquels le capital minimum est de 2 millions de francs. L'application de cette disposition aux dites caisses aurait condamné à l'avenir toute nouvelle création d'un tel établissement. Si l'on sait que chaque année plusieurs communes ou simples localités demandent à la Commission fédérale des banques l'autorisation d'ouvrir une telle caisse, on se rend compte des conséquences qu'une telle interdiction pourrait entraîner. L'épargne serait la première touchée, soit qu'elle se trouverait réduite, soit qu'elle serait drainée par des agents ou des comptoirs d'autres banques, plus importantes; elle ne profiterait plus de la même manière aux besoins des indigènes. Rappelons que toutes les caisses de crédit mutuel qui font partie de l'une ou l'autre fédération ont prévu dans leurs statuts la responsabilité solidaire et illimitée

de leurs membres. En outre, les sociétés affiliées sont tenues d'acquiescer des parts sociales de la fédération à laquelle elles appartiennent, avec une responsabilité limitée en faveur de celle-ci, puisqu'elles peuvent être appelées à effectuer au besoin des versements supplémentaires pour éteindre les pertes constatées par le bilan. Ce montant est de Fr. 100.— par part sociale de Fr. 500.— dans le cadre de la Fédération vaudoise, alors qu'il s'élève à Fr. 1000.— par part sociale de Fr. 1000.— souscrite par les caisses affiliées à la Fédération dont le siège est à Saint-Gall. Cette dernière exerce le rôle de Centrale de virements des caisses affiliées.

A première vue, on pourrait s'inquiéter de l'organisation souvent rudimentaire des caisses de crédit mutuel qui, très souvent, ne disposent que d'une pièce dans l'appartement de leur caissier. Ce rôle, tout à fait secondaire, est souvent tenu par le pasteur, ou l'instituteur, ou le buraliste postal, ou encore par un agriculteur. Si, pratiquement, quelques expériences regrettables ont marqué l'activité de telle ou telle caisse, elles n'ont été que l'exception, d'autant plus que la Fédération exerce un contrôle aussi strict que possible et, dans la presque totalité des cas, très efficace.

Les autres banques

Pour la première fois, la statistique de la Banque Nationale donne une image beaucoup plus précise de la rubrique « Autres banques ». Il est vrai que cette section accuse un accroissement considérable. En 1950, elle ne représentait que le 2,35 % du total de toutes les banques, alors qu'en 1971, elle atteint 12,2 % du total. Elle a plus que quintuplé, du fait des banques en mains étrangères, avec 19 milliards de francs, pour un total de 28 milliards au 31 décembre 1971. Ainsi, cette section comprend maintenant deux groupes: d'une part les *banques suisses*, avec 9 milliards environ, d'autre part les *banques en mains étrangères*.

Les banques suisses se répartissent à leur tour en Banques commerciales; Etablissements spécialisés dans les opérations boursières, les transactions sur titres et la gestion de fortune; Etablissements spécialisés dans le prêt personnel, le financement des ventes à tempérament et le crédit à la consommation; Autres établissements: ces derniers sont au nombre de 14 seulement, avec un total de bilans de 134 millions de francs, montant quasi négligeable comparé aux 28 milliards relevés plus haut. Il s'agit d'instituts financiers très spécialisés. L'un, le plus important, pratique essentiellement le crédit hypothécaire sur bateaux; quant au plus insignifiant, il avait un total de bilan de Fr. 65.000.— avec Fr. 64.000.— de fonds propres, fin 1971. Ajoutons, pour l'anecdote, qu'il est plus que centenaire.

La nouvelle statistique pour l'année 1971 fait donc ressortir clairement l'importance *des banques en mains étrangères*. Cela était indispensable. Depuis 1957, le nombre des banques organisées selon le droit suisse, mais qui sont en mains étrangères, s'est accru à un rythme impressionnant, voire inquiétant. Leur nombre a quadruplé en 15 ans. Alors qu'on comptait 21 banques en mains étrangères à fin 1956, elles ont passé à 85 à fin décembre 1971, avec un total de bilans de 19.027 millions de francs. A cela on peut ajouter 14 succursales et 11 agences de banques étrangères dont les bilans s'élèvent à 6565 millions à fin 1971.

La comparaison du total des bilans des banques en mains étrangères, y compris les succursales et agences, avec celui de tous les établissements soumis à la loi sur les banques nous donne les chiffres suivants: 25,6 milliards de francs pour le premier groupe, soit le 11 % de 230 milliards pour l'ensemble. Si l'on voulait encore tenir compte des 20 sociétés financières étrangères qui ne font pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt, la part de tous les instituts financiers étrangers installés en Suisse dépasserait le montant de 30 milliards.

Dans son message du 13 novembre 1968 à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral relevait les dangers consécutifs à l'influence étrangère croissante au sein de notre système bancaire. C'est l'afflux de capitaux étrangers, attirés souvent par une publicité tapageuse et malhonnête largement utilisée par de nombreux établissements étrangers; c'est une connaissance insuffisante d'une saine pratique des affaires, ce qui entraîne trop souvent l'intervention de la Commission des banques; c'est l'importance des engagements contractés envers l'étranger par lesdites banques. Enfin, la multiplication de ces banques « renforce considérablement le danger d'ordre monétaire » dû à l'afflux de tels capitaux. Or, en dépit du renforcement des dispositions de la loi à l'endroit des banques étrangères, nous restons désarmés devant les demandes d'autorisation d'ouverture qui s'accumulent et qu'il n'est pas possible de simplement rejeter. Le principe de réciprocité, notion très complexe, qui devrait être l'obstacle pour refuser le droit d'exploiter une banque étrangère en Suisse, a donné lieu à des interprétations diverses¹. Il est évident que l'ouverture d'une banque suisse aux Etats-Unis, par exemple, n'aura pas le même effet, ni le même poids par rapport à l'économie de ce vaste continent, que l'exploitation d'une banque américaine en Suisse — notre population est trente fois plus faible — d'autant plus que notre pays dispose d'un instrument bancaire amplement suffisant pour tous nos besoins. Il faudrait que 30 banques suisses s'établissent aux USA pour que, quantitativement, leur influence soit égale à une banque américaine dans notre pays. Sans doute, nous trouvons-nous devant un problème quasi insoluble, d'autant plus que la législation varie d'un Etat à l'autre et que, même si le principe de réciprocité est théoriquement établi, la liberté d'action pour une banque aux USA, qu'elle soit américaine ou étrangère, est souvent loin d'être comparable à celle qui leur est laissée dans notre pays.

Comme le relevait M. S. Schweizer, président de la Société de Banque Suisse, en mars 1971: « Si l'on songe que notre siège de New York est tenu de couvrir ses engagements vis-à-vis de tiers à raison de 108 % par des actifs en Amérique et si, en outre, la possibilité d'ouvrir des succursales dans l'Etat de New York ne nous est pas acquise sans restriction, et nous est même totalement interdite dans d'autres Etats, on comprendra facilement que si l'on appliquait rigoureusement le principe de la réciprocité, pratiquement aucune banque américaine ne pourrait travailler en Suisse. »

Il ne fait aucun doute que les banques étrangères établies dans notre pays font une concurrence toujours plus grande à nos établissements financiers. Les grandes banques sont vraisemblablement les plus touchées puisque, pratiquement, la très large clientèle suisse ne se sent absolument pas attirée par des banques étrangères. La concurrence s'exerce sur deux plans: d'une part par la surenchère qui est faite sur le marché du travail, où l'on assiste à un débauchage systématique et contraire aux règles du fair play que nos banques se sont engagées à respecter entre elles, en offrant surtout des salaires sans commune mesure avec ceux qui sont pratiqués en Suisse; d'autre part, il y a bien sûr une concurrence de plus en plus vive qui s'exerce au niveau des opérations financières; non seulement les entreprises industrielles ou commerciales étrangères établies en Suisse sont sollicitées par les établissements financiers étrangers, mais aussi des entreprises suisses, dont plusieurs ont été par la suite l'objet de reprise, de rachat, voire d'absorption.

Constatons enfin, qu'au rythme actuel, on peut imaginer que bientôt toutes les grandes banques du monde se seront installées en Suisse.

¹ Depuis le 1^{er} juillet 1972, ce principe est appliqué selon les dispositions de l'art. 5 de l'ordonnance d'exécution.

Banquiers privés

Il paraît opportun de rappeler, pour mémoire, que la statistique de la Banque Nationale Suisse ne tient pas compte des **banquiers privés** dont elle donne une liste de 38 noms. Il s'agit des plus importants qui ne sont pas soumis à toutes les dispositions de la loi sur les banques et dont la forme juridique est celle de la société en nom collectif ou de la société en commandite. C'est à cette catégorie d'institutions qu'appartient celle que l'on qualifie de plus ancienne banque suisse, soit Wegelin & Cie, à Saint-Gall.

Pour être complet, il faut mentionner les deux **Caisses de prêts de la Confédération**. La première vit le jour en 1914 pour venir en aide à de nombreuses entreprises, banques comprises, que les circonstances du mois d'août avaient surprises et brutalement mises dans l'embarras; elle ferma ses portes en 1924, sa tâche achevée.

En 1932, du fait de la crise mondiale, certains établissements de crédit se trouvèrent en difficulté de trésorerie, d'autant plus que la Banque Nationale Suisse ne pouvait pas les aider directement. Une nouvelle caisse de prêts fut créée et exerça une activité salubre jusqu'à sa liquidation, soit à la fin de l'année 1955.

LA STRUCTURE DES BANQUES

Généralités

Tout le système bancaire suisse a subi des transformations, parfois profondes, tout particulièrement depuis les années 50. Rien de surprenant à cela si l'on garde à l'esprit que son activité est à l'image de notre économie. Durant cette période, des facteurs conjoncturels ont joué un rôle déterminant dans cette évolution, mais ce serait une grossière erreur de ne pas mentionner aussi des facteurs structurels. Epargné par la guerre, disposant d'un appareil de production intact, sinon neuf, notre pays s'est trouvé placé dans une situation exceptionnelle, tant les besoins de la plupart de nos voisins étaient considérables et la concurrence quasi nulle. L'appel au crédit des banques, de toutes les banques, ne connut qu'incidence des phases de ralentissement; parallèlement, dès que les circonstances le permirent, d'importants capitaux étrangers affluèrent de nouveau en Suisse par l'intermédiaire des banques pour se joindre à l'épargne indigène, laquelle profitait aussi de l'augmentation de la productivité et de la hausse des salaires à tous les échelons de l'activité économique. Cet accroissement de fonds ne pouvant trouver un emploi immédiat dans notre pays, les grandes banques, en particulier, furent les organes tout indiqués pour les replacer à l'étranger, sous les formes les plus diverses. Ainsi, nos grands établissements trouvèrent de nouveaux champs d'activité et participèrent largement à faire de la Suisse un centre financier et bancaire international. Ce sont presque exclusivement les trois grandes banques commerciales qui se hissèrent à ce niveau.

Parallèlement, les dimensions nouvelles des marchés, l'interdépendance de ceux-ci, les besoins toujours plus nombreux du consommateur, besoins souvent artificiellement créés par la publicité, furent à l'origine d'un mouvement de concentration dans les secteurs les plus variés de la production. La Banque n'a pas échappé à cette évolution. Plusieurs petits établissements de crédit n'étant pas en mesure de répondre à une clientèle toujours plus exigeante, — elle-même obligée de prendre de nouvelles dimensions — n'ont pas pu se maintenir dans la compétition.

Il semble que les mobiles qui ont poussé à la concentration sont de deux ordres: des impératifs techniques et financiers ont engagé les banques à accroître leurs moyens d'action et leur pôle d'attraction auprès d'une clientèle déjà acquise ou en puissance de l'être face à la concurrence toujours plus âpre, à tous les degrés et entre toutes les banques, qu'elles soient grandes, cantonales, locales ou autres.

En outre, le prestige a joué et continue de jouer son rôle; il accélère le mouvement et a poussé certains établissements à recourir à une surenchère excessive pour emporter l'accord des actionnaires d'une banque petite ou moyenne, après avoir préalablement persuadé le conseil d'administration et la direction des avantages qui en résulteraient. On trouve souvent à l'origine de cette évolution une prise de participation, voire minoritaire, qui avec le temps devient majoritaire, jusqu'au moment où la banque dominante procède par une simple absorption de l'actif et du passif. Suivant la technique retenue, cette participation apparaissait au bilan sous la rubrique « Titres et participations permanentes » jusqu'au jour de la reprise de tous les actifs et tous les passifs de la banque sous contrôle, qui disparaissait en tant qu'entité juridique, mais qui, le plus fréquemment, a conservé ses locaux, son personnel et surtout sa clientèle, mais naturellement au profit de la banque absorbante.

Il ne serait pas absolument correct de critiquer a priori cette politique et de reprocher à certaines banques d'avoir usé de leur puissance pour une simple question d'orgueil. Il faut le répéter, elle répondait et répond encore à une nécessité économique, mais la manière dont l'opération se déroule appelle certaines réserves. Tout récemment, une véritable surenchère entre deux établissements désireux de reprendre une banque locale a montré que la valeur intrinsèque de l'objet de la lutte entre les deux rivaux ne jouait qu'un rôle très secondaire, puisque la dernière offre faite aux actionnaires a été de Fr. 2200.—, alors que la valeur fiscale de l'action n'était que de Fr. 825.—.

A cet égard, l'une des trois plus grandes banques a pratiqué une politique très active, voire agressive. En 1968, par exemple, après avoir acquis la totalité des actions de deux banques dont le crédit hypothécaire était l'activité exclusive, elle décida d'incorporer actifs et passifs de ces deux établissements dans son propre bilan. Ainsi, elle prenait un nouveau tournant en décidant de pratiquer elle-même, et beaucoup plus largement qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors, les placements hypothécaires. La structure même de son bilan s'est de ce fait modifiée au fil des années. Ces placements, comparés au total des actifs, ont passé de 1,3 % en 1950 à 3,2 % en 1960, et à 7,9 % en 1971, soit un montant de 3 milliards de francs environ à cette dernière date, contre 23 millions en 1950. Quant aux deux autres plus grandes banques, la part de leurs opérations hypothécaires est restée quasiment la même. Parallèlement, un mouvement contraire s'est dessiné dans la politique de la Banque Leu et de la Banque Populaire Suisse, qui se sont efforcées, elles, de porter l'accent sur leurs prêts commerciaux, soit en blanc, soit gagés. Leurs bilans accusent ainsi une modification assez profonde de la proportion des placements hypothécaires, dans le sens d'une réduction relativement importante, alors que leurs comptes courants débiteurs, ou encore leurs avoirs en banque, reflètent une sensible augmentation.

Les commentaires qui précèdent pourraient paraître en contradiction partielle avec les données statistiques de la Banque Nationale Suisse. Ainsi, en 1960, le pourcentage des placements hypothécaires des grandes banques était de 7,15 %; il n'est plus que de 5,20 % en 1971, alors que nous venons de relever la forte augmentation de cette rubrique pour l'une des trois plus grandes banques; or, cet accroissement se trouve plus que compensé par la

réduction en pour-cent de la même rubrique pour les deux autres grandes banques (Leu et Banque Populaire).

Pour toutes les banques, la rubrique « Effets de change » a subi une diminution constante en valeur relative du fait que cet instrument de crédit et de paiement a considérablement perdu de son importance depuis les années 20 déjà, évolution qui s'est encore accentuée. Si les effets de change s'élevaient à 23,8 % en 1950 pour les grandes banques, le pourcentage n'est plus que de 5,16 % en 1971.

Les grandes banques

Dans les cinq grandes banques, les avoirs en banque à vue et à terme ont atteint un volume exceptionnel consécutif à l'afflux de capitaux étrangers. Comme les possibilités de placement dans notre propre économie se trouvent réduites, à la fois par les limites des besoins de nos entreprises, par les arrêtés fédéraux et par des mesures restrictives imposées par les autorités pour essayer de vaincre une inflation importée qui déteint sur notre propre économie, les banques commerciales surtout ont profité des conditions très avantageuses de l'euro-marché pour y placer une partie importante de leurs capitaux. Les avoirs en banque à vue et à terme, qui représentaient respectivement 9,02 % et 3,57 % en 1950, ont passé à 13,14 % et 30,25 % en 1971. Ces modifications reflètent également la part de plus en plus grande des opérations internationales des grandes banques, l'insécurité monétaire au niveau mondial, les problèmes en face desquels se trouvent les directions générales de nos plus importants établissements financiers. Si l'on se réjouit d'une part du développement spectaculaire de ces derniers, on ne peut s'empêcher de penser aux conséquences que pourrait entraîner pour eux un brusque marasme financier frappant telle ou telle économie aux dimensions mondiales ou une nouvelle crise monétaire.

Les bilans de ce groupe d'établissements subiront dans un proche avenir des modifications concernant les opérations à titre fiduciaire. Jusqu'à présent, la plus grande liberté, voire fantaisie, régnaient quant à leur présentation. Certaines banques les faisaient apparaître dans leurs bilans, d'autres ne les mentionnaient même pas. Cette confusion a pu expliquer, dans certains cas, l'accroissement extrême du total d'un bilan. A partir de 1974, ces opérations devront être comptabilisées, comme par le passé, mais ne pourront plus être portées au bilan.

Le passif des grandes banques reflète l'intérêt de celles-ci pour les dépôts d'épargne, qui ont presque doublé en valeur relative en vingt ans. Quant aux engagements en banque, ils donnent la réplique aux avoirs en banque et ont passé de 12,60 % à 29,86 %; en revanche les comptes créanciers à vue ont diminué de 48,95 % à 21,95 %, au profit des créanciers à terme qui eux accusent une hausse remarquable de 5,47 % à 17,43 %.

Toutes ces modifications sont à l'image des changements intervenus dans l'évolution économique mondiale, de l'incertitude du lendemain pour de nombreux clients étrangers, de nouvelles techniques de crédit, des méthodes récentes qui sont apparues dans les échanges internationaux, du prodigieux développement du marché des eurodevises, et singulièrement de celui des eurodollars qui offrent des possibilités de placement à court terme et à moyen et long termes grâce à l'émission d'euro-obligations convertibles à des conditions très avantageuses.

Les banques cantonales

A part les avances qu'elles font aux corporations de droit public — cantons et communes — les **banques cantonales** ont toujours réservé une très large place aux crédits hypothécaires en faveur de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'artisanat, comme aussi des personnes physiques, propriétaires d'immeubles.

La structure de ces établissements cantonaux a relativement assez peu évolué au cours des vingt dernières années. Quelques postes font toutefois apparaître des variations. A l'actif, en particulier, on constate une sensible augmentation en pour-cent des avoirs en banque à terme, qui, de 0,45 % en 1950, sont passés à 7,43 % en 1971. Ces deux dernières années, un certain ralentissement de la demande émanant du commerce et de l'industrie a engagé plusieurs grands établissements cantonaux à placer des fonds à court terme auprès d'autres banques; il se pourrait que ce soit aussi à l'étranger, où les taux d'intérêt ont été sensiblement plus élevés qu'en Suisse. Obligés de verser un intérêt à leurs déposants sur des dépôts à terme et aussi à vue, il fallait bien que ces établissements compensent ces charges par des intérêts actifs.

Comme pour la Banque Leu S.A. et la Banque Populaire Suisse, les placements hypothécaires des banques cantonales indiquent un fléchissement notable, puisque de 59,29 % en 1950, ils ne représentent plus que 46,45 % en 1971. Ce n'est pas la conséquence d'une réduction en chiffres absolus de ces montants, mais beaucoup plus d'une importance accrue des avoirs en banque à terme, des comptes courants débiteurs, des avances à terme fixe et des participations permanentes. Comme les grandes banques, mais dans une moindre mesure, les banques cantonales sont de plus en plus appelées à s'intéresser à des entreprises industrielles ou commerciales, en leur accordant des crédits, en souscrivant des emprunts par obligations et à des émissions d'actions; parallèlement elles restent les principales pourvoyeuses de fonds destinés aux corporations de droit public de leurs cantons respectifs. C'est pourquoi les avances en comptes courants et prêts à des corporations de droit public ont presque doublé en vingt ans, passant de 4,97 % à 8,60 %.

Les banques régionales et les caisses d'épargne

Le groupe des **banques régionales et caisses d'épargne**, nous l'avons souligné plus haut, est modifié. On ne peut donc pas comparer les données statistiques de 1971 avec celles des années antérieures. En conséquence, il est préférable de s'arrêter à fin 1970 pour juger objectivement des transformations structurelles de ces banques. Cependant, il est indiscutable que, depuis plusieurs décennies déjà, les caisses d'épargne se sont libérées de leur carcan statutaire qui limitait leur champ d'activité et sont, dans la plupart des cas, devenues des *banques locales ou régionales*. Il suffit pour s'en convaincre de prendre leurs bilans au début des années 20 et de les comparer avec les bilans actuels. Sans doute, les placements hypothécaires restent la plus appréciable de leurs opérations, mais les comptes courants débiteurs ont plus que doublé et les avances à terme fixe ont aussi fortement augmenté. C'est le lieu de mentionner la part relativement élevée des « titres et participations permanents » des banques locales seules qui, en 1970, s'élevait à 7,6 %, et même 8,95 % pour les caisses d'épargne. Il s'agit ici bien sûr essentiellement d'obligations facilement réalisables. Dans l'ensemble de ce groupe, de loin le plus fort quantitativement, puisqu'on dénombrait, à fin décembre passé, 248 établissements, dont 89 exploités sous la forme coopérative — il s'agit presque exclusivement de caisses d'épargne — on rencontre des banques dont le total du

bilan dépasse largement le milliard (1,8 milliard pour la plus importante) et que plusieurs autres n'ont pas encore atteint 1 million de francs.

Quant à l'origine des fonds étrangers, les dépôts en caisse d'épargne et en livrets de dépôts sont de loin les plus considérables puisque, pour l'ensemble des banques locales (1970), ils représentent 36 %, contre 38,58 % en 1950; les obligations et les bons de caisse ont diminué de 23,64 % à 21,33 %, compensés qu'ils sont par un recours, en progression, auprès de leur centrale d'émission de lettres de gage de 9,39 % à 11,49%. Ces quelques données mettent en évidence la permanence de l'épargne, sous ses formes classiques, en tant que source indispensable des fonds des banques locales. Qu'il soit relevé que les caisses d'épargne, à elles seules, puisent aujourd'hui le 64,5 % de leur moyens d'action dans l'épargne, contre 76,5 % en 1950. Elles sont assez fortes pour recourir directement au marché des capitaux, en émettant des obligations et des bons de caisse qui accusent un total de 13,8 % contre 9,6 %; pour le reste, les caisses d'épargne font aussi appel à la centrale d'émission des lettres de gage; le montant en valeur relative a triplé en vingt ans (6,06 % contre 2,17 %).

Les caisses de crédit mutuel

Les caisses de crédit mutuel font preuve d'une régularité et d'une stabilité remarquables dans leur activité. Les placements hypothécaires représentent la rubrique la plus élevée de toutes leurs opérations de l'actif; ils varient peu dans le temps: 63,1 % en 1950 et 59,8 % en 1970. Quant à leurs avoirs en banque, ils se trouvent tous déposés auprès de la Centrale à Saint-Gall. Au passif, les dépôts d'épargne se fixent entre 60,9 % et 60,3 %. Les obligations et les bons de caisse sont, en importance, la deuxième source de leurs fonds, avec 18,4 % et 20 %, alors que les comptes de chèque et les créanciers à vue diminuent de 9,66 % à 7,75 %.

Les autres banques

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter certains aspects de la structure du groupe des « autres banques », qui compte en tout 193 établissements, dont 108 banques suisses. La diversité de l'ensemble des banques comprises dans ce groupe ne permet pas d'en analyser la structure avec la même sécurité que celles que nous venons de passer en revue. Si l'on se limite à la situation fin 1971, on remarque que les avoirs en banque à vue et à terme présentent une part élevée du total des bilans: 12,30 % à vue et 27,22 % à terme. Il est indispensable ici de mettre à part les banques étrangères, pour lesquelles les chiffres sont les suivants: 12,19 %, respectivement 31,71 %. La plupart de celles-ci placent des montants importants sur le marché des eurodevises; parallèlement, elles sont en relation avec des banques étrangères et aussi des banques suisses, d'autant plus que les possibilités de travailler avec des entreprises de notre pays ne sont pas si favorables, nous l'avons rappelé plus haut. Pour le reste, les comptes courants débiteurs représentent le 16,34 % du total de l'actif, avec très peu de garanties hypothécaires, à l'opposé d'une pratique très généralisée de nos établissements, et 11,64 % d'avances et de prêts à terme fixe. L'importance des titres et participations permanentes est très variable d'une banque à l'autre; la moyenne de 6,35 % ne permet pas de porter un jugement sûr et définitif, étant donné les profondes différences de la politique financière et de placement des banques appartenant à ce groupe hétérogène qui comprend un certain nombre d'établissements spécialisés dans la négociation de titres et la gérance de fortunes, pour lesquels ce pourcentage dépasse très fortement la moyenne de 6,75 %.

* * *

Au cours des années, la part des fonds propres de toutes les banques, exprimée en fonction du total du bilan, à l'exception des caisses de crédit mutuel, a suivi une courbe fortement descendante. En 1913, cette rubrique représentait environ 11,78 % pour les banques cantonales, 19,14% pour les grandes banques, 22,54% pour les banques locales, 6,57% pour les caisses d'épargne et 3,13 % pour les caisses de crédit mutuel ¹. Quant aux autres banques, la statistique de l'époque mentionne les « Trustbanken » (sociétés financières), avec 57 % de fonds propres, et les « Überseebanken », environ 24 %.

Négligeons ces deux dernières catégories d'institutions financières, puisqu'elles n'apparaissent plus dans la statistique, et considérons la proportion des fonds propres par rapport au bilan :

	Tableau général (en % du total du bilan)					
	Capital nominal		Fonds de réserve		Total	
	1930	1971	1930	1971	1930	1971
Banques cantonales	8,19	3,12	2,61	1,58	10,80	4,70
Grandes banques	10,49	1,36	2,86	3,26	13,35	4,62
Banques régionales (moyennes ou locales)	9,02	2,65	3,58	3,17	12,60	5,82
Caisses de crédit mutuel	1,42	0,60	2,85	3,69	4,27	4,29
Autres banques	13,18	7,30	3,88	3,93	17,06	11,23

Cette évolution des fonds propres n'est pas spécifique à nos banques; elle s'observe dans tous les pays. Elle est essentiellement la conséquence de la réduction en valeur relative des bénéfices des banques, du fait de la concurrence qu'elles se font, qui les oblige à offrir des conditions particulièrement favorables à leurs clients débiteurs, de la marge de plus en plus étroite entre les intérêts débiteurs et les intérêts créanciers, de l'augmentation des frais généraux portant aussi bien sur les salaires que sur la mécanisation de plus en plus poussée de leurs moyens de travail. En outre, les banques n'ont plus autant que par le passé le caractère de banques d'affaires, avec des actifs placés à long terme, nécessitant une solide assise financière sous forme de fonds propres. D'autre part, les grandes banques préfèrent, aujourd'hui, émettre des emprunts par obligations à 10 ou 12 ans, plutôt que d'augmenter leur capital nominal.

La loi sur les banques révisée et son ordonnance d'exécution ont renforcé les mesures concernant la proportion des fonds propres par rapport aux engagements. Cependant, lorsqu'on analyse cette réduction impressionnante des fonds propres, on constate que toutes les banques sagement dirigées ont constitué de substantielles réserves latentes. Plus que dans n'importe quel autre secteur économique, elles sont obligées de pouvoir en disposer, entre autres pour comptabiliser certaines pertes, à défaut de provisions constituées à cet effet, afin

¹ Il faut rappeler que le capital initial des caisses de crédit mutuel est inévitablement très faible, puisque les parts sociales souscrites par les membres ne représentent que de très petits montants. Ce n'est qu'au cours des années qu'elles peuvent accumuler des réserves, prélevées sur les bénéfices non distribués. Il en a été souvent de même pour les caisses d'épargne créées sous la forme de sociétés coopératives et qui se sont par la suite transformées en sociétés anonymes.

que ces pertes échappent à l'attention du public, créancier ou autre sans quoi la confiance pourrait s'en trouver ébranlée. Le matelas, auquel faisait allusion dans son commentaire, en 1935, M. Paul Rossy, l'un des coauteurs de la loi, doit être le plus élevé qu'il soit, et cela d'autant plus que le capital nominal tend à se réduire en valeur relative. Du reste, l'article 11, lettre f, du règlement d'exécution fixe quelles sont les réserves latentes qui peuvent être considérées comme des fonds propres.

CONCLUSION

Cette présentation succincte du système des banques en Suisse et de leur structure serait incomplète s'il n'était pas fait allusion aux organisations professionnelles des différents groupes d'établissements, destinées à garantir les intérêts de ces derniers, à cultiver les relations publiques auxquelles les banques prêtent de plus en plus d'importance, à intervenir au plus haut niveau pour faire entendre leurs voix et sauvegarder leurs droits, préparer les émissions d'emprunts et en assurer la réussite, fixer différents tarifs pour services rendus afin d'en uniformiser l'application, dans certains cas, créer une institution de révision proposée à leurs membres.

La plus importante de ces organisations est l'Association suisse des banquiers, dont le siège est à Bâle. Au 31 mars 1972, elle comptait 1881 membres individuels et 357 établissements. Outre les objectifs rappelés plus haut, elle s'efforce aussi de défendre les intérêts financiers de ses membres et des clients de ceux-ci face, entre autres choses, à des mesures prises à l'étranger, restreignant la libre circulation des capitaux, le paiement des revenus fixes ou des dividendes, ou encore pour pallier les conséquences de nationalisation. Etant donné le très grand nombre de banques qu'elle compte, auquel s'ajoutent des présidents, des directeurs généraux, des directeurs et des sous-directeurs desdites banques, elle constitue l'organe de façade de l'ensemble des banques. Par le nombre de voix qui leur est attribué dans les votations, les grandes banques y représentent l'élément le plus puissant et y exercent une action prépondérante. A plusieurs reprises, tel un groupe de pression, l'Association a imposé sa volonté, qui n'a pas toujours été à l'image de l'intérêt général bien compris.

A part cette Association, mentionnons l'Union des banques cantonales suisses, l'Union suisse de banques régionales et de caisses d'épargne, l'Association des banquiers privés de Suisse, l'Association des établissements suisses de crédit personnel et, enfin, tout récemment créée, l'Association des banques étrangères en Suisse. Sans doute, il existe aussi des associations d'établissements de crédit, dans chacune des principales places bancaires, dont l'activité est beaucoup plus restreinte et qui, toutes, à un titre ou à un autre, s'intègrent à l'un des groupements que l'on vient de citer.

Un autre aspect de notre système bancaire qui appelle une remarque est la présence des cadres les plus élevés du monde des affaires dans les conseils d'administration des banques et vice versa des représentants de celles-ci dans les conseils de grandes entreprises industrielles et commerciales. Cette interpénétration est souvent l'objet de critiques assez vives parce qu'elle peut donner l'impression d'une puissante coterie. Or, à part quelques exceptions, cette appréciation est peu objective. Le métier de banquier exige une très vaste connaissance des secteurs économiques les plus divers, puisque la banque, en Suisse en particulier, est appelée à répondre aux besoins de fonds provenant de ces divers milieux. En conséquence, pour inter-

venir à la fois avec prudence et efficacité, elle a besoin de la compétence d'hommes capables, émanant des milieux mêmes qui sollicitent des crédits, pour agir dans l'intérêt du quémendeur sans courir des risques excessifs.

De même, une entreprise industrielle ou commerciale peut désirer avoir un banquier dans son conseil d'administration, pour bénéficier de ses conseils et obtenir plus facilement des fonds pour résoudre ses problèmes financiers, aussi bien à l'échelon national qu'au niveau international.

Un troisième aspect touchant à l'activité du secteur bancaire mérite qu'on en relève ici toute la portée, c'est celui de la formation de l'épargne et de son utilisation. L'apparition des assurances privées et publiques est à l'origine de ce qu'on appelle l'épargne institutionnelle. Il y a cinquante ans, la banque était encore souveraine dans la distribution de l'épargne, puisqu'elle était quasiment seule à récolter le flux résiduel du revenu qui n'est pas consommé pendant la période de temps où ce revenu échoit. Elle seule alimentait le marché des capitaux. Depuis lors, les assurances ont fait un large appel à l'épargne et l'on sait que même celle qui se dirige vers les assurances privées prend, dès que le contrat est signé entre l'assureur et l'assuré, un caractère obligatoire. Ainsi une masse volumineuse d'épargne est récoltée par ces diverses institutions et échappe aux banques. Quoique cette concurrence ait des limites, elle n'en est pas moins lourde de conséquences pour elles.

En perdant son quasi-monopole de l'épargne, par l'arrivée de nouveaux venus dont le premier pilier n'est pas le moindre, la banque a compris qu'elle n'appartenait plus à ce monde aristocratique qui peut attendre le client. Dès lors, elle est allée au-devant de lui, elle s'est muée en une entreprise industrielle; ce qu'elle a pu perdre en prestige, elle l'a gagné en efficacité; ainsi, elle a grandement participé au développement de l'épargne indigène, dont le taux d'accroissement est aujourd'hui l'un des plus élevés dans le monde.

Voici quelques données statistiques qui reflètent la répartition de l'épargne entre les différents intéressés à sa formation et à sa gestion à fin 1970:

	en milliards de francs
Fonds de l'AVS	8,-
Epargne récoltée par les sociétés d'assurance sur la vie	12,5
Fortune des caisses de pension suisses (estimation)	32,5
Total de l'épargne bancaire (sous la forme de carnets d'épargne, livrets de dépôts, obligations de caisse)	64,4
	<u>117,4</u>

L'épargne bancaire ne représente plus que 55 % de l'ensemble. On est loin de l'époque où elle était la seule entreprise financière, à côté des bailleurs de fonds privés, qui alimentait le marché des capitaux pour répondre aux besoins de l'industrie, du commerce, et parallèlement à ceux des propriétaires d'immeubles.

La concurrence entre les divers secteurs qui récoltent l'épargne peut être considérée comme salutaire et a certainement contribué à augmenter le taux de croissance de ces capitaux absolument indispensables à l'économie.

Cette évolution prouve aussi que la banque a parfaitement su s'adapter aux conditions nouvelles auxquelles elle a dû faire face. C'est du reste une constatation encourageante et qui laisse bien augurer de l'imagination et de l'esprit d'entreprise de nos banques dans l'optique de leur avenir.

Quelles sont les perspectives de ce secteur essentiel de notre économie ?

Les modifications de la structure de nos banques, analysées plus haut, ont été imposées conjointement par les besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, par les individus, c'est-à-dire les emprunteurs, et par la loi. La politique d'autofinancement des entreprises a aussi alerté les banques, comme l'accroissement des besoins de notre société de consommation ne les a pas laissées passives. Elles se sont adaptées. Du point de vue de leur organisation interne, elles font un effort méritoire dans le sens d'une rationalisation de plus en plus poussée pour améliorer les services à la clientèle, que ce soit à l'échelon des opérations actives ou passives, ou encore de leurs opérations dites neutres. C'est bien ainsi et l'on peut s'en réjouir.

En ce qui concerne les grandes banques, et singulièrement les trois plus importantes, leur développement exceptionnel, dû en partie à l'afflux de capitaux étrangers en Suisse, les a placées devant des problèmes nouveaux et les a engagées à s'orienter vers d'autres pays, d'autant plus qu'elles ne trouvaient pas sur le marché une demande à l'image de leurs possibilités.

Le total des engagements de ce groupe de banques envers l'étranger s'élevait à 32,2 milliards de francs à fin 1971, tandis que les 85 banques en mains étrangères et les 13 succursales suisses de banques étrangères accusaient un montant de 13 milliards. Quant aux avoirs à l'étranger, le groupe des grandes banques disposait de 41 milliards, alors que les banques en mains étrangères et les 13 succursales déjà mentionnées arrivaient à un montant de 15,7 milliards. En ce qui concerne le premier groupe, il n'est pas faux de dire que la presque totalité des montants indiqués concerne les trois plus grands établissements.

Parallèlement, ces derniers ont largement développé leurs affaires fiduciaires avec l'étranger, qui portent vraisemblablement sur un nombre de milliards dépassant la dizaine¹.

En outre, les grandes banques ont pris des participations dans des organismes bancaires multinationaux plus particulièrement appelés à exercer leur action dans des pays relativement nouveaux, ayant besoin d'importants capitaux. Si elles ne sont pas encore devenues d'importants partenaires des puissants groupements internationaux créés par les plus grandes banques des principaux pays du monde occidental — les Etats-Unis compris, il va de soi — elles n'en suivent pas moins l'évolution et elles ont, entre autres choses, créé à leur tour de nouvelles succursales à l'étranger.

Les fusions et les absorptions de banques petites et moyennes, dont il a déjà été question, méritent d'être suivies avec la plus grande attention, d'autant plus que nous tenons au caractère fédéraliste de notre économie. Sans doute, les banques cantonales, qui sont presque toutes des institutions étatisées, ne courent guère de risques, mais il y a les autres établissements rattachés au groupe des banques régionales et caisses d'épargne. Leur existence est également un élément de sauvegarde de notre fédéralisme économique; aussi leur affaiblissement progressif ne manquerait-il pas de créer dans certains milieux un grave mécontentement, voire

¹ D'après le Bulletin mensuel de la B. N. S. de décembre 1972, les fonds placés par les banques à l'étranger à titre fiduciaire se chiffraient à 29,9 milliards à fin septembre 1972.

une inquiétude propre à soulever des critiques dont se saisiraient certains protagonistes de la nationalisation de tout le secteur bancaire. Ce serait non seulement très regrettable, mais surtout préjudiciable à notre position financière, aussi bien sur le plan national qu'international.

Enfin, dans quelle mesure notre système bancaire et sa structure seront-ils influencés par notre rapprochement avec le Marché commun ? C'est l'aspect le plus actuel et le plus délicat de la récente décision prise par le peuple d'une part et par celles qui seront encore arrêtées, dans un avenir vraisemblablement proche, par nos autorités.

Face aux possibilités d'internationalisation du système bancaire de notre continent, consécutives à l'élargissement du Marché commun, on doit se demander ce qui pourrait en résulter pour nos banques.

Tant que notre fédéralisme économique ne sera pas mis en cause par notre rapprochement avec l'Europe des 9, qu'il ne s'en trouvera pas affaibli, les banques suisses dont le champ d'activité est limité au marché intérieur ne seront pas touchées dans leur activité. Toutefois, il se pourrait que les conditions du marché monétaire et du marché des capitaux se trouvent modifiées et que les taux d'intérêt pratiqués en Suisse se rapprochent encore davantage de ceux des pays qui nous entourent. La création et le développement pris par le marché des eurodevises ont agi dans ce sens. Il est vraisemblable que si toutes les barrières étaient levées concernant l'entière liberté du mouvement des capitaux, et qu'il n'y ait aucune mesure possible de restriction pouvant être prise par les autorités, notre marché adapterait ses conditions à celles de l'étranger. Mais il ne paraît pas que nous irions au-devant d'une concurrence des établissements étrangers pour l'octroi de crédits en faveur de nos entreprises.

Au niveau international, en revanche, il n'est pas exclu que nos grandes banques aillent vers des temps plus difficiles, qui les obligeraient à reconsidérer toute leur politique de prêts, de crédits, d'émissions, de change. Elles rencontrent déjà cette concurrence, à laquelle du reste elles ont parfaitement réussi à faire front. Mais si à cela venaient s'ajouter la création d'une véritable monnaie européenne et son utilisation généralisée, la concurrence prendrait un tout autre aspect; elle deviendrait plus âpre, puisqu'un des principaux facteurs de la position favorable de nos banques disparaîtrait: le franc suisse. En revanche, un facteur pourrait jouer en notre faveur: la conception suisse du devoir professionnel de discrétion que l'on dénomme à tort le secret bancaire. Enfin, il se pourrait aussi que nos autorités, face à cette unification de la monnaie, soient obligées de supprimer, ou pour le moins de réduire certaines taxes fiscales appliquées chez nous qui, si elles étaient maintenues, deviendraient de sérieux obstacles, pour nos grandes banques en particulier, au niveau d'opérations internationales.

Pour conclure, on peut cependant affirmer que l'avenir de notre système bancaire n'est pas en danger. Moyennant un effort constant en vue d'améliorer les services à la clientèle et quitte à modifier leur structure suivant les besoins, les banques resteront l'instrument utile et précieux qui a favorisé le développement de notre économie au cours des cinquante dernières années et qui a pris une place enviable dans le monde.

